

**Déclaration de clôture de l'étude d'incidences relative aux demandes conjointes de certificats d'urbanisme et d'environnement pour :  
« le réaménagement et l'extension du parking de transit Stalle ».**

Réunis ce 07 février 2017, les 3 membres effectifs suivants du Comité d'Accompagnement :

Bruxelles Développement urbain/Direction de l'Urbanisme :	Pierre SERVAIS, Président
La Commune d'Uccle :	Marie VIGONI
	Aurelia BRUSCHI
Bruxelles-Environnement/I.B.G.E. :	Chantal SERVAIS

considérant le caractère complet de l'étude d'incidences et le respect du cahier des charges, déclarent la clôture de l'étude d'incidences.

#### Historique du dossier

Les demandes de certificats d'urbanisme et d'environnement introduites le 07 avril 2015 à BDU/DU et le 09 avril 2015 à l'IBGE ont été respectivement déclarées complètes le 22 juillet 2015 par BDU/DU et le 17 septembre 2015 par l'IBGE.

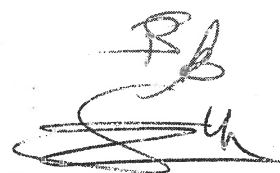
Le projet de cahier des charges relatif à l'étude d'incidences à réaliser dans le cadre de ces demandes conjointes de certificats a été élaboré en Comité restreint le 29 octobre 2015 et transmis le 10 novembre 2015 à la commune d'Uccle pour mise à l'enquête publique de 15 jours.

La 1<sup>ère</sup> enquête publique s'est déroulée du 07 décembre au 22 décembre 2015 et la Commission de Concertation s'est réunie le 06 janvier 2016. Celle-ci a rendu un avis favorable sur le projet de cahier des charges et la proposition de Chargé d'étude Aménagement Sc et a déterminé les membres effectifs et associés du Comité d'Accompagnement.

Le Comité d'Accompagnement a été consulté une première fois le 13 mai 2016, marquant le début du délai de 450 jours des procédures d'octroi du permis d'environnement, pour établir la version définitive du cahier des charges et approuver la proposition de chargé d'étude Aménagement Sc ainsi que le délai d'exécution de l'étude. Les décisions de ce 1<sup>er</sup> Comité ont été notifiées au Demandeur le 06 juin 2016.

Le 07 juin 2016, le Comité s'est réuni avec le Chargé d'étude (CA 2) pour commenter la méthodologie proposée par le bureau d'étude.

Le Comité s'est ensuite réuni les 06 septembre 2016, 27 octobre 2016, 08 novembre 2016 et 20 décembre 2016 (examen du projet de rapport final) avant de prononcer la clôture de la phase d'étude ce 07 février 2017.



## Particularités du dossier

La présente étude d'incidences doit être réalisée dans le cadre de l'instruction d'une demande de certificat d'environnement et d'urbanisme (procédure mixte) visant l'extension d'un parking de transit sur le site du parking Stalle, en lien avec la ligne de tram 4. Cette extension s'inscrit dans une stratégie plus large de déploiement de parkings de transit à l'échelle régionale. L'intention est de renforcer le rôle de parking de transit de ce site.

Cette étude porte sur la création en partie nord du site d'un **parking en ouvrage de 1045 emplacements (991 voitures dont 23 PMR et 54 motos)** situés dans un bâtiment de cinq niveaux hors sol, l'implantation de **trois emplacements non couverts pour bus scolaires** et le maintien d'un **parking à l'air libre de 86 emplacements voitures**, sur le site de l'actuel parking de transit « Stalle » à Uccle. Le projet prévoit aussi la mise en place de **120 emplacements de stationnement vélo**.

Le futur parking viendrait s'implanter en lieu et place de l'**actuel parking à ciel ouvert « Stalle »**, situé à l'angle de la rue de Stalle et de la rue de l'Etoile.

Le parking disposera de 3 accès :

1. entrée et sortie via la Petite Drève du Maréchal mise à sens unique : entrée sur la rue de Stalle, sortie sur la rue de l'Etoile ;
2. sortie directement sur la rue de Stalle ;
3. entrée possible directement via la rue de l'Etoile.

La demande de certificat comprend, outre l'extension du parking, la réorganisation des circulations internes, la modification des voiries afin de réorganiser les entrées et les sorties et l'aménagement des abords avec, notamment, la création de deux espaces verts.

Le terrain du site est longé par la promenade verte et traversé par le Geleytsbeek voûté.

## Particularités de l'étude d'incidences

L'étude d'incidences a mis en évidence le surdimensionnement du parking proposé, tant en termes d'insertion dans le terrain qu'au vu des objectifs de sa fonction (potentiel de navetteurs, qualité de la liaison transport en commun, ...).

Les alternatives de localisations ont été étudiées au début de l'étude et ont dû être écartées pour diverses raisons : potentiel de liaison, planologique, topographique, technique... En l'absence de localisation alternative plus attractive pour les navetteurs, le chargé d'étude s'est concentré sur une alternative de capacité réduite. Cette capacité a été définie au vu du potentiel identifié et des premières incidences mises en évidence.

Les membres effectifs du Comité tiennent à souligner la pertinence de cette démarche dans le cadre d'une évaluation des incidences. Ils invitent le demandeur à réévaluer son projet au vu des besoins dans la zone, que ce soit en termes de parking de transit ou d'autres utilisations (mutualisation, parking autocars, ...).

Cette alternative permet entre autre de réduire les impacts potentiels sur la promenade verte et une meilleure intégration de celle-ci. Elle offre aussi un potentiel pour la mise à ciel ouvert du Geleytsbeek et l'intégration de celui-ci dans la gestion des eaux du projet. Cette approche est d'ailleurs cohérente avec les plans communaux et régionaux pour la gestion des eaux.

L'étude a aussi identifié la nécessité d'améliorer les cheminements modes actifs dans la zone, en particulier les liaisons avec les arrêts de transports en commun et les itinéraires cyclables. De même, les différentes variantes étudiées pour la gestion de la petite drève du Maréchal ont mis en évidence les incidences potentielles d'une mise à sens unique. Le chargé d'étude recommande donc le maintien du double sens de cette voirie.

L'évaluation des mesures de gestion prévues, notamment tarifaires, est limitée. Le Comité constate toutefois que cette faiblesse est plus liée à une absence de données disponibles qu'à un manquement du chargé d'étude.

### Demande de permis

Le niveau de détail du projet étant celui d'un certificat, certaines recommandations devront faire l'objet de précisions au moment des demandes de permis. Le Comité souligne notamment les éléments suivants :

Vu l'importance de la gestion des eaux et la possibilité de rejeter dans une eau de surface, la demande de permis devra comprendre une description précise des systèmes de gestion des eaux prévus et une justification de leur dimensionnement. La gestion des eaux pendant le chantier devra aussi faire l'objet d'une attention particulière et d'une validation par le gestionnaire du Geleytsbeek (Bruxelles Environnement).

La conception du parking devra être étudiée du point de vue de son impact sonore, notamment via le recours à des systèmes d'atténuation (matériaux absorbants) au niveau des rampes et des plafonds. Les conséquences sur la sécurité des usagers de ces mesures ne devront pas être ignorées (localisation aisée des sources de bruit dans le parking).

Le projet possède un potentiel important en termes d'intégration d'éléments prolongeant le maillage vert (murs végétaux, potagers en toiture, ...). Cette conception et en particulier l'intégration de la promenade verte dans le projet de réaménagement devra faire l'objet d'une concertation avec Bruxelles-Environnement.

\*\*\*

En conclusion, le Président tient à remercier les membres du Comité d'Accompagnement et le chargé d'étude pour leur investissement dans le suivi de cette étude, leur participation active et constructive aux réunions et l'excellent climat qui a toujours prévalu lors des réunions du Comité.



Les exemplaires de l'étude à fournir par le Chargé d'étude aux différents membres du Comité d'Accompagnement et de la Commission de Concertation se répartiront comme suit :

	Rapport Final	
	Format :	
	Papier	CD
<b>Membres du Comité d'Accompagnement :</b>		
Pour la commune d'Uccle	3 ex	1 ex
Pour l'ISGE	1 ex	1 ex
Pour l'EDU/Urbanisme	1 ex	1 ex
Commune de Drogenbos	1 ex	1 ex
De Lin	1 ex	1 ex
STIB	1 ex	1 ex
Pour BDU/Monuments et Sites	1 ex	1 ex
	(RNT)	
Pour CityDev (SDRB)	1 ex	1 ex

#### Suite de la procédure

Les membres du Comité chargent Bruxelles Développement Urbain/ Direction de l'Urbanisme de notifier la décision du Comité au Demandeur.

Au vu des incidences identifiées dans l'étude, la commune sur laquelle l'enquête publique doit avoir lieu est la commune d'Uccle.

L'enquête publique sera suivie d'une réunion de la Commission de Concertation à l'Administration Communale d'Uccle qui donnera son avis sur le projet éventuellement amendé et l'étude d'incidences.

Signé le 07 février 2017 par les membres effectifs du Comité d'Accompagnement:

Pour la Commune d'Uccle  
 MARIE UICOU  
 Pour Bruxelles-Environnement  
 Pour Bruxelles Développement Urbain - Direction de l'Urbanisme  
 AUCILIA BRUSCHI  
 CL. SERVAT  
 P. SERVAT